NOUVELLES DU JOUR

Le groupe agricole du Sénat

Paris, 21 février. — Nous avions annoncé la formation, au Sénat, d'un groupe agricole ouvert à tous les partis. Ce groupe s'est réuni, aujourd'hui, à l'issue de la séance, sous la présidence de M. Wallon.

Les membres de la droite ont demandé à être représentés au bureau, et ont proposé M. Pouyer-Quertier ou M. Delsol comme vice-président. La majorité ayant refusé, tous les membres de la droite se sont retirés, en protestant contre la partialité qui préside à tous les actes des opportunistes.

Les juges de paix

Paris, 21 février. — Le garde de sceaux s'est expliqué aujourd'hui devant la commission du budget, sur certains points intéressants du projet de loi tendant à l'extension de la compétence des juges de paix. Les procureurs généraux, consultés par la chancellerie, avaient exprimé l'avis que 1,080 juges de paix pouvaient être supprimés; le garde des sceaux a déclaré que le chiffre des suppressions était provisoirement fait à 1,035. Ces suppressions, qui auront lieu par tiers, dans un délai de 3 années, compenseront, à 1,400 fr. près, la dépense qui nécessitera l'augmentation des divers traitements.

Les juges de paix en résidence dans les chefs-lieux d'arrondissements judiciaires recevront un traitement égal à celui des juges du tribunal. Le traitement des juges de paix en résidence dans les villes dont la population est inférieure à 20,000 habitants et dans les chefs-lieux d'arrondissements administratifs, est fixé à 3,000 fr. Le traitement des juges de paix en résidence dans les autres cantons est fixé à 2,500 fr. Les juges de paix chargés du service dans deux cantons, auront droit à une indemnité de déplacement, qui ne sera pas inférieure à 750 fr.

Les greffes seront maintenus dans les cantons où ils sont établis. Sur le nombre des juges de paix, que le garde des sceaux propose de supprimer, 103 sont en résidence dans des villes et 932 sont en résidence dans des cantons.

Réapparition du général Tribaudin

Paris, 21 février. — Quelques nouvellistes ont annoncé hier soir et ce matin que le commandement du 12e corps d'armée, devenu vacant par suite de l'expiration des pouvoirs du général de Galliffet, venait d'être déféré au général Japy, nommé récemment au 17e corps à Toulouse, où il serait remplacé par le général Hanrion, commandant en ce moment la 11e division d'infanterie à Nancy.

Ces nominations, que l'on assurait devoir paraître à l'*Officiel* ce matin, n'y figurent pas.

— Pourquoi ? nous demandera-t-on.

Parceque M. le général Lewal voudrait offrir un commandement au général Thibaudin, et donner ainsi des dragées à l'extrême-gauche.

M. Jules Grévy ne l'entend pas ainsi et ne veut à aucun prix voir rentrer M. Thibaudin dans la vie active. On négocie.

Tout ce qui se produit en cette occasion est absolument conforme à ce que nous avions indiqué depuis quelque temps déjà. Nos informations se confirment pleinement.

Agitation au quartier latin

Paris, 21 février. — Suivant le *Soir*, une certaine agitation continue à régner dans le quartier latin depuis les événements auxquels ont donné lieu les obsèques de J. Vallès. Il serait question d'un prochain meeting auquel seraient conviés les étudiants français. L'ordre du jour porterait sur le discours prononcé par le recteur de l'Université de Berlin et sur les attaques injurieuses dont la jeunesse des écoles a été l'objet de la part de quelques journaux.

Les anarchistes

Paris, 21 février. — Depuis la manifestation qui a eu lieu à l'enterrement de Jules Vallès, le parti révolutionnaire se remue plus que jamais.

L'enquête faite par la police constate que quelques socialistes allemands sont venus déposer sur le cercueil de l'auteur de *Jacques Vingtras* une simple couronne ; à leur arrivée à la maison mortuaire, 77, boulevard Saint-Michel, un des chefs militants a prié les sujets de Bismarck de porter la couronne derrière le corbillard.

Le conseil fut suivi, et quelques anciens membres de la Commune de 1870 ont entouré les *sujets* Allemands, pour leur faire escorte jusqu'au cimetière. A la tête se trouvait M. Maxime Lisbonne, *ex-forçat* de la Commune, comme il aime à le dire sur ses cartes de visite.

Les perquisitions chez les anarchistes continuent.

Un nouveau meeting

Paris, 21 février. — Un nouveau meeting est annoncé pour ce soir à la salle Lévis.

C'est encore un appel fait aux ouvriers sans travail pour délibérer sur les moyens à employer pour forcer les pouvoirs publics à prendre en considération la misère des travailleurs.

La préfecture de police, en prévision de nouveaux désordres, a organisé un important service auquel doivent concourir deux brigades centrales commandées par un inspecteur divisionnaire.

Des groupes d'ouvriers et de sociétés anarchistes révolutionnaires assisteront à ce meeting, qui commencera à 8 heures et demie.

Anniversaire de l'élection de Léon XIII

L'*Agence Havas* communique aux journaux les dépêches suivantes :

Rome, 20 février. — A l'occasion de l'anniversaire de son élection, le Pape a reçu aujourd'hui, dans sa bibliothèque privée, les félicitations des cardinaux, des archevêques et des évêques présents à Rome et d'autres notabilités ecclésiastiques et laïques.

Le Pape s'est ensuite entretenu avec l'archevêque de Reims du prochain pèlerinage des industriels français à Rome ; puis avec les cardinaux Pitra et Hergenrœther, de certains manuscrits de la bibliothèque du Vatican. Il a causé avec les cardinaux Bartolini et Lavalletta des travaux en cours d'exécution à St-Jean-de-Latran.

Rome, 20 février. — Hier et aujourd'hui, le Pape a reçu de toutes les parties du monde un très grand nombre de dépêches de félicitations.

Soulèvement dans la Régence de Tripoli

Paris, 21 février. — Le même journal prétend que le général Boulanger a quitté Tunis pour inspecter les territoires du Sud-Est de la Régence. L'agitation des rebelles en Tripolitaine nécessite un voyage probable. Une colonne sera prochainement dirigée sur la frontière pour assurer la tranquillité des tribus tunisiennes.

Le gouverneur du Congo

Bruxelles, 21 février. — Le *Mouvement géographique* annonce que Stanley succédera au colonel Dewington comme gouverneur général de l'état du Congo.

Les finances égyptiennes

Le Caire, 21 février. — Le gouvernement égyptien a été informé de Londres, que tous les détails de l'arrangement des finances égyptiennes ont été définitivement réglés avec les puissances.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LES DÉCLARATIONS DU GÉNÉRAL LEWAL

Au conseil des ministres qui s'est tenu samedi, le général a déclaré à ses collègues qu'il suppose que le général Brière de l'Isle ne rentre à Hanoï que pour prendre un repos de quelques jours et pour y attendre surtout les 6,000 hommes qu'il va recevoir incessamment; avec ces nouveaux renforts, le commandant en chef du corps expéditionnaire aura alors plus de 12,000 hommes à lancer dans le Haut-Tonkin, afin de fermer les portes de Laokaï et de Caobang.

Les armées du vice-roi ont repassé la frontière et si nous rencontrons encore des Chinois à Cua-Aï, à Rè, à That-Khé, et à Caobang, nous les trouverons démoralisés et n'ayant à nous opposer que les difficultés du terrain.

Donc, pour le moment, dit le *Paris*, à qui nous empruntons ces renseignements, toute la frontière du nord-est est à nous.

Maîtres de That-Khé, nous pousserons sans doute jusqu'à Lung-Cheu, qui est le nœud de toutes les routes du bassin de la rivière de Canton ; possesseurs de Caobang, nous tiendrons les lacs Babé et nous occuperons le sommet du triangle dont Tuyen-Quan et Thaï-Nguyen sont la base. Nous battant, enfin, de Lang-Son sur le golfe du Tonkin, nous dominerons, sans contestes, la route de Tien-Yen, de Pa-Koi et du cap Paklung.

Ainsi, le Tonkin sera fermé à toute invasion venant de la province de Canton.

UNE RECTIFICATION

Le *Temps* publie la note rectificative suivante :

Plusieurs dépêches anglaises de Sanghaï rapportent que les embarcations de l'escadre de l'amiral Courbet n'ont coulé les deux navires chinois qu'après trois insuccès, et que ce n'est qu'à la quatrième attaque que l'opération a réussi.

Nous pouvons affirmer que ces renseignements sont inexacts. Si trois attaques avaient échoué, nous aurions perdu un certain nombre d'hommes et des embarcations, et l'on sait qu'un seul matelot a été tué par le feu de l'ennemi.

M. DE FALLOUX A ROME

On écrit de Rome à la *Défense*, le 17 février :

« M. le comte de Falloux, arrivé à Rome récemment, est allé d'abord présenter ses hommages au cardinal Jacobini, et Sa Sainteté Léon XIII lui a fait l'honneur de le recevoir, hier lundi, en audience particulière. Comme on devait le penser, le Saint-Père a fait à l'éminent catholique l'accueil le plus sympathique et le plus bienveillant. Vous savez que M. de Falloux a été amené à Rome par les affaires de son frère. La succession du cardinal de Falloux est réglée depuis quelques semaines ; mais le comte de Falloux a tenu à régler lui-même divers détails, notamment en ce qui concernait les serviteurs de son frère. J'ai hâte d'ajouter que les affaires se sont arrangées dans des conditions très avantageuses pour les légataires du défunt. M. le comte de Falloux a agi en grand seigneur et en vrai Français.

» On se rappelle que la collection artistique du cardinal a été léguée au Vatican. Je vous ai annoncé, dans une de mes correspondances, que ces objets ont été transportés au palais apostolique. Léon XIII avait ordonné de les disposer temporairement dans les loges de Raphaël. C'est là que Sa Sainteté les a fait voir aux membres du Sacré-Collège. Par une attention très délicate, le Souverain Pontife a voulu qu'ils restassent dans les loges jusqu'à ce jour, afin que M. le comte de Falloux pût visiter le musée de son illustre frère. Après le départ du noble visiteur, tous ces objets artistiques seront distribués entre le musée du Latran et celui du Vatican. »

TROP D'ÉTRANGERS

La question des crises et des misères ouvrières en soulève une autre que la *République Française* traite, et à propos de laquelle elle exprime une opinion et des sentiments que l'on ne peut que partager :

« Le tableau récemment publié par l'Assistance publique, dit ce journal, est de nature à faire réfléchir ceux-là mêmes qui ont à cœur de conserver à la France son renom de nation hospitalière et généreuse.

» Ainsi, sur 1,000 indigents inscrits au Bureau de bienfaisance, 67 sont de nationalité étrangère, et sur ces 67 il y a 27 Allemands. En d'autres termes, un assisté sur 35 appartient à l'empire germanique. Dans certains quartiers de Paris, le nombre des Allemands secourus est extraordinairement élevé. Par exemple, sur 774 Allemands fixés dans le douzième arrondissement, il n'y en a pas moins de 283 à la charge de l'Assistance publique. A Belleville, la proportion est plus forte encore. Sur 1,425 individus venus d'outre-Rhin, 569, soit 40 0/0, reçoivent des secours de la mairie.

» Il est permis, sans être accusé de parti pris, de trouver que c'est trop. Les sympathies ou les antipathies nationales n'ont rien à faire ici. Nous ne songeons nullement à nous plaindre de l'immigration des Allemands. Qu'ils nous leuent leur travail pour encaisser notre argent, rien de plus équitable. C'est un échange de services. Mais il faut qu'il y ait compensation. Or, existe-t-elle quand, sur 2,199 Allemands fixés dans deux arrondissement de Paris, 825 vivent de la charité publique ? Poussés à ce point, l'hospitalité devient une duperie. On chercherait vainement à Berlin exemple d'une situation pareille. Le gouvernement impérial aurait vite fait de rapatrier les Français dont la présence constituerait un fardeau pour les municipalités allemandes. Il me semble que le nôtre devrait, à son tour, s'inquiéter de diminuer le nombre des étrangers incapables de se suffire à eux-mêmes. »

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 21 février 1885

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à deux heures.

Le budget de 1885

M. Blavier, sénateur du département de Maine-et-Loir démontre, à l'aide de documents officiels, que le déficit du budget de 1885 dépasse 350 millions, et qu'il faudra demander 750 millions à un emprunt.

Le déficit, contrairement aux affirmations du ministre, était, dès le premier mois, de cinq millions.

Si on n'a pas inscrit les crédits du Tonkin, c'était pour ne pas avouer l'état de guerre au pays.

L'orateur énumère les différents emprunts faits; ils forment un total de 3 millions.

La dette flottante a augmenté depuis 1870. La faute n'en est pas à l'Empire, mais à la défense nationale, avec son système de guerre à outrance qui nous a fait perdre une province, et a augmenté notre rançon de trois milliards.

Il cite un article du journal les *Débats* où il est question de la démoralisation de l'armée.

M. le président proteste.

M. de Ravignan. — M. le président a donc flétri l'article du *Journal des Débats*. (Applaudissements à droite, protestations à gauche).

M. le président. — Non, mes paroles s'adressent à vous.

M. Blavier termine en se ralliant aux conclusions de M. Chesnelong, que le pays ne peut plus supporter de nouvelles taxes.

M. Clamageran soutient que l'amortissement est suffisant pour couvrir tout déficit. La situation est, dit-on, difficile, mais il y a un abîme entre la situation véritable et celle que l'on prête à nos finances.

On a prétendu à tort que les difficultés actuelles sont imputables au gouvernement républicain ; des erreurs dans les évaluations ont été commises sous tous les régimes, ce qui fit écrire à Voltaire que l'industrie nationale réparait les « balourdises des ministres. » (Rires ironiques à droite).

On parle beaucoup de l'augmentation des charges publiques en France. Elles sont beaucoup plus considérables à l'étranger, notamment en Angleterre.

Il se félicite de l'expédition de Tunisie qui a donné des résultats et nous récompensera des sacrifices qu'elle nous a coûtés.

Quant au Tonkin, la France devait faire respecter les traités, sous peine d'être rayée du rang des grands peuples. Notre action doit être aussi décisive que nos pertes doivent être modérées.

La discussion générale est close.

M. le président proclame le résultat de l'élection des commissaires chargés de l'enquête dans le Finistère.

Le Sénat passe à la discussion des articles, dont le président donne lecture.

Les premiers articles du budget du ministère des finances sont adoptés sans débats.

M. de Gavardie combat l'article 28 et fait allusion aux magistrats qui ont accepté des pensions.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de calomnier la magistrature à laquelle vous avez appartenu.

L'article 28 est adopté.

Les articles 29 à 46 sont adoptés sans observations.

M. de Gavardie combat l'article 47 (impressions) dont il trouve le chiffre de 2,519,500 fr. fabuleux.

L'article 47 est adopté.

La séance est levée à 5 h. 20.

Lundi, séance publique à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 21 février 1885

Présidence de M. Brisson

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de crédit pour primes à accorder à la marine marchande.

M. Peria combat le système des primes comme ne donnant aucun résultat.

M. Rouvier déclare qu'il est le simple exécuteur de la loi. Si on en veut l'abrogation, qu'une proposition dans ce sens soit déposée.

Le crédit est adopté par 316 voix contre 21.

Est également adopté un crédit de 600,000 francs pour encouragement aux pêches maritimes.

Les tarifs de douane

La Chambre reprend la discussion sur les tarifs de douanes.

Aucun incident n'est soulevé, la commission des droits sur les blés n'ayant été saisie hier d'aucune nouvelle proposition. Les déclarations et la volte-face tardives de plusieurs de ses membres ne modifient aucunement l'ordre de la discussion.

Le contre-projet de M. Germain, avec M. Raoul Duval comme rapporteur, reste la proposition principale.

On poursuit la discussion des amendements.

M. Rodat appuie l'amendement de M. Gasnault tendant à porter à 5 fr. le droit sur le blé.

M. Raoul Duval répond que la Chambre a à choisir entre la politique des surtaxes et celle des dégrèvements. La commission est défavorable aux surtaxes qui ne bénéficieraient qu'à la minorité des habitants.

M. Paul Bert dépose un amendement établissant un impôt de 7 fr. pour 1.000 fr. sur tous les revenus, et abolissant l'impôt sur la transmission à titre onéreux des immeubles.

Le scrutin est ouvert sur le chiffre de 5 fr. proposé par M. Ganault.

Le chiffre de 5 fr est repoussé par 300 voix contre 171, sur 480 votants.

Discours de M. Des Rotours

M. Des Rotours. — J'ai l'honneur de soumettre à la Chambre un amendement tendant à ce que le droit soit fixé à 4 fr. 20.

C'est le chiffre et la surtaxe d'entrepôt. Si l'on voulait éviter le droit sur les céréales, il fallait protéger très énergiquement tous les produits agricoles non élémentaires ; c'est ce qu'on a refusé de faire lors de la discussion du tarif des douanes, en 1880. Et par les traités de commerce, on s'est interdit de mettre des droits de douanes sur ces produits. Mais ces traités de commerce ont fait leur temps et le pays n'en veut plus. (Très bien ! très bien !)

Si l'agriculture est dans la détresse, si l'industrie souffre et si les ouvriers sont sans travail, il faut savoir à qui en remonte la responsabilité. Et que propose-t-on pour venir en aide à l'agriculture ? Un dégrèvement à espérer pour l'année prochaine et une augmentation immédiate de l'impôt sur l'alcool, c'est-à-dire une charge certaine de 245 millions en échange d'un dégrèvement éventuel de 118 millions. (Très bien à droite).

Ce n'est ni avec le crédit agricole, ni avec l'enseignement agricole qu'on sauvera l'agriculture.

La vérité est que la situation actuelle est le fait de ceux qui ont préparé les traités de commerce ; ils en auront, devant le pays, toute la responsabilité et c'est à eux que le pays doit s'en prendre si l'on est aujourd'hui dans l'obligation de voter le droit sur le blé. (Applaudissements à droite).

M. Raoul Duval repousse l'amendement qui n'est pas pris en considération.

M. Demarçay propose un droit de 4 fr. par 100 kilos de blé.

M. Javal combat l'amendement de M. Demarçay.

M. Develle le soutient et dit que la politique douanière s'impose. La situation est bien différente de ce qu'elle était il y a vingt, dix et cinq ans même. Que craignez-vous, disait M. Rouher en 1868 ? L'avilissement des prix ? l'invasion des grains ?

Ce qui n'était pas possible alors, l'est devenu par suite du développement considérable de la production du blé en Amérique, en Asie et en Australie.

Les agriculteurs se trouvent aujourd'hui en présence de rivaux qui, produisant des blés dans des conditions exceptionnelles de bon marché, leur font une concurrence impossible à soutenir, si on ne vient pas à leur aide en frappant les blés étrangers, à leur entrée en France, de droits différentiels suffisants.

M. Develle croit que la réduction de l'impôt foncier, qui ne serait effective qu'en 1886, laisserait l'agriculture dans le découragement et si la culture du blé diminuant successivement, nous arriverions à être à la discrétion de l'étranger. (Nombreux applaudissements à droite et au centre.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Passy se propose de répondre.

La séance est levée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'impot sur l'alcool. — Il est parfois des députés qui ont de singulières idées : M. Germain est de ceux-là.

Chacun semblait persuadé de la nécessité de surtaxer le blé pour protéger notre agriculture; nos honorables, sollicités par leurs électeurs, partageaient l'avis de la masse; et voilà que soudain, sur la proposition du député de l'Ain, le fameux projet de M. Méline, dont on attendait si impatiemment la discussion, est renvoyé aux calendes, et remplacé momentanément par l'amendement Lebaudy-Germain.

Ces législateurs ont imaginé de supprimer la perception de l'impôt foncier sur les propriétés bâties à partir de janvier 1886, et de remplacer les recettes ainsi abandonnées par un droit de 300 francs à l'hectolitre sur l'alcool.

Ainsi, voilà qui va bien. Au moment où notre budget se boucle avec la difficulté que l'on sait, on propose d'abandonner deux recettes certaines, celle provenant de la taxe sur les céréales et celle qui revient annuellement de l'impôt foncier, pour les remplacer par une recette complètement incertaine résultant d'une taxe sur l'alcool.

Et la commission a donné dans ce panneau !

D'aucuns trouveront avec nous que ceci ne fait pas bien grand honneur à sa perspicacité.

Il est probable, il est certain même, que la surtaxe réduirait dans une large mesure la consommation des alcools. A quel chiffre évaluerait-on cette réduction ? Il faudrait tabler sur des données hypothétiques pour le savoir, et ce n'est pas dans un moment où il faut compter de très près et avec une extrême rigueur que l'on peut, sans commettre une grosse imprudence, aligner une recette de prévision qui pourrait se trouver en complet désaccord avec les rentrées effectives.

En portant à 300 francs l'hectolitre le droit sur les alcools, ou à 1 fr. 50 le droit sur tout litre d'eau-de-vie à 50 degrés, on ne fournirait probablement que de nouvelles tentations aux sophistiqueurs de ces produits. L'ouvrier a la funeste habitude de consommer des eaux-de-vie d'une qualité détestable; ses fournisseurs, les débitants, continueraient à lui livrer des produits en rapport avec ses faibles ressources; ils n'augmenteraient que le moins possible leurs prix de vente pour conserver la clientèle; mais ils abaisseraient encore de plusieurs degrés, pour y retrouver leur compte, la qualité du liquide qui n'est déjà que trop frelaté.

La santé publique courrait un nouveau péril, et le Trésor n'en serait pas plus riche. Ceux qui gagneraient le plus à ce changement sont les fricants de poisons, vendus sous de fausses étiquettes.

Dans tous les cas, si l'on se laissait aller à augmenter les droits sur les alcools, — ce qui, soit dit en passant, compromettrait singulièrement l'existence de la distillerie dans le Nord — il serait très prudent d'attendre les résultats de la surtaxe avant d'en indiquer l'emploi, c'est-à-dire avant de voter un dégrèvement quelconque. Commencer par dégrever sans avoir préalablement constaté quelle pourrait être l'importance réelle des ressources à créer pour remplacer les ressources abandonnées, serait retomber dans une de ces erreurs dont l'équilibre budgétaire a déjà eu tant de fois à souffrir.

Il ne faut donc pas songer, pour le moment du moins, à supprimer ou à diminuer l'impôt foncier.

Par conséquent, la proposition de l'honorable M. Germain *n'est plus à sa place* dans la discussion actuellement engagée devant la Chambre des députés, discussion ayant pour objet la recherche des moyens d'améliorer la situation de notre agriculture.

C'est au cours de la discussion générale du budget, quand il s'agira de rechercher les moyens d'arriver à un équilibre moins précaire, que les partisans d'une surtaxe sur les alcools pourront exposer utilement leur système. Mais, dès aujourd'hui, alors que les impôts établis sur les objets de consommation les frappent très lourdement et qu'on peut se demander si leur surélévation ne resterait pas sans effet, soit qu'elle devienne prohibitive, soit que la prime offerte aux fraudeurs et aux sophistiqueurs devienne trop tentante, dès aujourd'hui, disons-nous, il doit être entendu qu'aucune suppression de recette ne doit être votée, avant la constatation d'un excédent effectif.

Si réellement les alcools étaient susceptibles de supporter une surtaxe même modérée, les nouvelles ressources à provenir de ce chef ne seraient pas de trop pour rendre à nos budgets l'élasticité nécessaire. Il ne faut pas perdre de vue que le déficit de 1884 va dépasser 106 millions, sans compter ce que nous aura coûté l'expédition du Tonkin ; que le déficit s'annonce encore pour 1885 ; que le ministre des finances est fort embarrassé pour présenter le bilan de prévision de 1886, bien qu'on ait, par nécessité, renoncé à faire figurer aux dépenses les crédits ouverts et à ouvrir pour nos expéditions coloniales, crédits rejetés tout entiers sur la Dette flottante.

L'Etat ne peut se priver d'aucune des ressources qu'il aligne aujourd'hui, et, si on lui donnait le moyen de les augmenter par la création de quelques nouveaux produits, on ne lui aurait pas fourni, du même coup, il faut bien le dire, l'occasion de proposer des dégrèvements ; on l'aurait simplement mis en situation de présenter des budgets plus normaux et de ne plus recourir, comme il le fait depuis deux ans, à des expédients.

Louis Leclair.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Election au conseil de prud'hommes. — Le scrutin qui a eu lieu aujourd'hui pour l'élection d'un prud'homme ouvrier de la 4e catégorie (bâtiment) a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 162 ; votants, 15. M. Henri Degalle, qui a obtenu 15 suffrages, est élu.

Société de géographie. — M. Lourdelet a parlé, samedi soir, sur l'*Industrie et le commerce aux Etats-Unis* devant une salle absolument pleine. Cette conférence, l'une des plus intéressantes que nous ayons eu à Roubaix, a été suivie de projections, accompagnées d'explications humoristiques et de mots spirituels, qui ont mis l'auditoire en belle humeur.

Nous reviendrons plus longuement sur cette charmante soirée.

Chronique théatrale. — La direction de l'Hippodrome offre lundi prochain au public roubaisien un spectacle de choix. La troupe du théâtre de Bruges viendra jouer *Manon*, l'opéra de Massenet qui, l'an dernier, à Lille, a clôturé d'une façon si brillante, la saison théâtrale.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent cette grande œuvre musicale : ils savent que, si l'on y remarque quelques défauts particuliers au maître, ils disparaissent, pour ainsi dire, devant le caractère de magnifique inspiration et de profonde poésie qui distingue la partition. Il est donc à souhaiter que l'interprétation de lundi soit à la hauteur des beautés musicales de *Manon*. La troupe que l'on entendra est sous la direction de M. Delestang-Kastner, directeur du théâtre de Bruges.

On dit beaucoup de bien des artistes qui le secondent dans sa tâche : ils se soumettront demain soir au jugement des amateurs roubaisiens, qui apprécieront si cette troupe vaut mieux ou moins que celle de M. Escande.

Chronique du tir. — La Société des *Carabiniers de la Concorde*, de Saint-Pierre-lez-Calais, qui a mission d'organiser le concours fédéral des flobertistes du Nord et du Pas-de-Calais en 1885, vient d'adresser aux Sociétés de tir une circulaire pour leur demander l'autorisation de reporter du 28 au 29 juin le concours qui devait se faire les 5 et 6 avril, fêtes de Pâques. On lit à ce propos dans le *Carabinier* :

« Comme le dit bien la circulaire, cette dernière date est vraiment trop rapprochée pour pouvoir organiser convenablement un concours, surtout si on considère que par suite de la réunion des deux villes de Calais et de Saint-Pierre, ces deux conseils municipaux sont disjoints ; à qui donc s'adresser pour avoir cet appui indispensable en pareil cas de l'administration ? car, toutes les sociétés le savent, c'est cette dernière qui accorde les prix et des subsides.

» D'un autre côté, la date du 28 et 29 juin a un autre inconvénient, c'est que le 29 n'est pas un jour férié, et peu de flobertistes se dérangeront pour faire un pareil trajet, et rentrer chez eux le même jour.

» Il y a un moyen d'obvier à tout cela; c'est, comme l'ont demandé plusieurs sociétés importantes, de reporter le concours au samedi 15 et dimanche 16 août.

» Quoi qu'il ne doive être question que de tir, les flobertistes, qui ne dédaignent pas les agréments, profiteront volontiers de la saison des bains et se décideront plus facilement à prendre part au concours fédéral.

» Cette raison pourrait être d'un grand effet pour le succès du concours.

» Le Comité aurait, de son côté, un temps plus long pour achever l'organisation, ce qui manque souvent, et les flobertistes assisteraient à une de ces fêtes comme savent en organiser les carabiniers de St-Pierre. »

Wattrelos. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Codron, ancien vicaire de Fournes, décédé à l'hospice de Wattrelos, à l'âge de 27 ans.

— Voici de nouveaux détails sur la grave affaire dont nous avons parlé hier :

Vendredi, M. Leruste, cultivateur à Wattrelos, vidait une fosse d'aisance commune aux deux maisons occupées par le nommé François Florin et les époux Nys-Fourmant, au hameau de la Houzarde. Quelle ne fut pas sa surprise en y trouvant le cadavre d'un enfant nouveau-né.

Il s'empressa de faire part de son étrange découverte au commissaire de police, qui prévint le parquet de Lille et procéda immédiatement à une enquête.

M. le docteur Barbery a examiné l'enfant et reconnu qu'il était né viable, et que son séjour dans la fosse remontait à une quinzaine de jours. Cette opinion a été pleinement confirmée par M. le docteur Bayard, médecin-légiste. La rumeur publique impute ce crime à une fille qui a longtemps habité ce hameau et ne l'aurait quitté que depuis 15 jours.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 17 février 1713. — Les experts nommés par les religieuses de l'Hôpital Sainte Elisabeth de Roubaix, d'une part, et par le tuteur des enfants du prince d'Epinoy, d'autre part, procèdent à l'estimation d'un manoir et de deux bonniers 400 verges de terre, à Touffiers, pour établir le droit seigneurial, affranchissement et autres droits dûs tous les 30 ans. (Archives de Roubaix N. G. 287 fo 43.

16 février 1692. — Le maire de la ville de Roubrix et les administrateurs des Hospices de ce lieu certifient que le sommier des recettes en nature et en argent des cidevant religieuses de Sainte-Elisabeth, sauvé des flammes et retiré des avec titres et papiers qu'on avait ordonné de détruire par le feu, constate la recette son interrompue de 52 razières de blé au profit dudit Hôpital pendant 35 ans, du 25 novembre 1758 au 10 juin 1792, versées par le fermier de Néchin, chargé spécialement par bail d'acquitter cette rente perpétuelle. (Archives de Roubaix G. G, 287 fo 54.)

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, de chimie et de manipulations chimiques, professeur : M. A. Béghin. — Physique, lundi 23 février, à 8 h. du soir, rue du Collège. Vibrations des cordes, vibrations de l'air dans les tuyaux sonores, étude du timbre, phonographe

Chimie, jeudi 26 février, à 8 h. du soir. Acide fluorhydrique, gravure sur verre, acides chlorydrique, bromhydrique, iodhydrique, préparations, propriétés et usages.

Manipulations chimiques, lundi 23 février, à 2 h. du soir, rue du Collège. Recherche de l'acide d'un sel, essais des acides, essais des houilles.

Jeudi 26 février, à 2 h du soir. Potassium, préparations de la potasse à la chaux, de la potasse pure, des chlorure, bromure, iodure, cyanure, monosulfure de potassium.

Cours d'histoire de l'art industriel, professeur : M. A. Sératzky. — Lundi 23 février, à 6 h. du soir, rue Neuve, 8, au 3e étage. Art romain, ornementation, bronzes, orfèvrerie, céramique.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. J.-B. Desplanque. — Tous les Dimanches, à 10 h. 1/2 du matin, rue de Sébastopol, 43.

Cours de chauffeurs (à l'ancien conditionnement, rue du Château), professeur : M. Cornut, ingénieur. — Tous les dimanches, à 10 h. du matin.

TOURCOING

M. Hassebroucq, maire, MM. Fidèle Lehoucq, Sasselange, et Lefrançois adjoints, ont donné leurs démissions. On attend le retour de M. Sasselange pour les remettre au préfet. Le bruit circule en ville que les Amis-Réunis retireraient leurs demandes.

La pharmacie du bureau de bienfaisance, sous la direction de M. Dedeuxville, pharmacien en chef, a exécuté pendant le mois de janvier dernier la quantité de 950 ordonnances médicales.

L'affaire Bastenaire et Moroy viendra jeudi 26 par devant le tribunal correctionnel de Lille.

Neuf témoins à charge sont assignés. Cette affaire occupera peut-être toute l'audience.

LILLE

Une démarche importante. — Samedi, à trois heures, M. le préfet du Nord a reçu dans son cabinet les représentants de la distillerie agricole du Nord : MM. Piot, de Somain; Bodé et Pasquesoone de Quesnoy-sur-Deûle; Pasquesoone, de La Gorgue; A. Delaune et Cie, de Seclin; Lainé, de Loos; Fretin et Ghestem, de Quesnoy; Despretz, de Wambrechies; Duriez, de Bourbourg; Trannin, de Lambres; Collette, de Seclin; Brabant, de Tressin; Gruyelle, de Fives; Droulers, de Wasquehal; Lemaire, Flourent, et Seol de Lille.

M. G. Dubar, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, a présenté les distillateurs. Il a montré que l'existence de la distillerie serait compromise par le vote de l'amendement Germain et Lebaudy, que tous nos cultivateurs perdraient la vente d'une bonne partie de leurs betteraves, et que la suppression de l'impôt foncier ne serait pas une compensation suffisante à la perte qu'ils subissent sur les céréales.

M. Lainé, président du Syndicat de la distillerie, a présenté, au nom de ce syndicat, un mémoire dans lequel il établit les funestes effets qu'aurait le doublement des droits sur l'alcool. Ce serait substituer à l'industrie loyale la fraude qu'on peut réaliser par l'importation des vins alcooliques de l'Espagne, par le privilège des bouilleurs de cru, par tous les moyens que la fraude peut imaginer, quand elle réalise un bénéfice de 3,000 francs sur une pipe d'alcool.

M. le préfet a paru très frappé des arguments qui lui ont été soumis; il a répondu que déjà il avait fait connaître au gouvernement les sentiments du département qu'il administre, qu'il adresserait ce soir même un nouveau rapport au président du Conseil.

On peut espérer que ces démarches réitérées de l'agriculture et des industries agricoles auront enfin le résultat souhaité, le vote d'un droit d'entrée efficace sur les céréales. Le projet de MM. Germain et Lebaudy n'est qu'un palliatif inefficace et dangereux, un trompe-l'œil indigne de la Chambre des députés.

Nouvelles militaires. — M. le général de Guiny est nommé commandant de la 6e division du 3e corps, à Paris, en remplacement du général Japy.

Le général Bosquillon de Frescheville, commandant la 4e brigade d'infanterie de la 2e division du 1er corps, de la subdivision de St-Omer et Dunkerque, est admis dans la 2e section (réserve), de l'état-major général.

M. Palat, capitaine breveté au 54e régiment de ligne, est désigné pour accomplir son stage dans l'état-major de la 3e division d'infanterie du 1er corps.

FEUILLETON DU 23 FÉVRIER — (N° 10).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

V

LES CONSTRUCTEURS DE TERTRES

(*Suite*)

— On l'ignore, répondit le padré ; en raison de ses travaux, les savants le désigneront probablement sous le nom de *Constructeur de tertres* (1).

Lambert demeura un instant silencieux.

— Ainsi, reprit-il avec une moue comique, encore deux illusions perdues ; l'homme sauvage n'est pas un rentier, et ce désert, comme celui d'hier, est un faux désert. Mais dans quel but, s'il vous plaît, ces premiers citoyens des Etats-Unis remuaient-ils la terre avec tant d'application ; à quoi leur servaient ces tertres ?

— C'étaient, répondit le padré, des monuments religieux, des sépultures, des autels, plus rarement des habitations. De l'un de ces monticules, j'ai vu retirer des squelettes, des crânes dont la conformation est distincte de ceux des tribus indiennes encore existantes, des poteries aux formes savantes ou gracieuses, des armes en silex, en jaspe, en agate et des pipes représentant des animaux. Les constructeurs de tertres étaient nombreux, puissants, et je serais surpris si, dans le long voyage que vous allez faire, vous ne rencontrez par douzaines les monuments dont ils ont couvert les contrées qu'ils ont habitées.

— Si nous découvrons le fleuve aux pépites d'or, s'écria Lambert, et s'il reste, lorsque M. Paul aura prélevé le million dont il a besoin, quelques centaines de francs que je puisse m'approprier, je me donnerai la satisfaction de faire fouiller un de ces tertres. Je ne serais pas fâché, une fois de retour à Paris, de fumer en plein boulevard une pipe culottée par un monsieur qui a vécu cinq mille ans avant moi.

Aussitôt relevé de faction, Lambert erra à l'aventure, et il se trouva en face d'un second tertre, que terminait un renflement circulaire. Il escalada ce cylindre, et sa stupéfaction fut grande, en regardant à ses pieds, de voir que le tertre qu'il dominait figurait un homme couché sur le dos, les jambes écartées, et sur la tête duquel il se tenait en ce moment en équilibre. Il appela le père Anselme, qui lui apprit que les Constructeurs de tertres, dans leurs travaux, se plaisaient à représenter non seulement des hommes, mais des mammifères, des reptiles, des oiseaux, des figures géométriques, et parfois des animaux antédiluviens, circonstance qui semble prouver que ces derniers ont été leurs contemporains.

Les questions de Lambert, plus sérieux au fond que pouvait le faire croire son ton habituel de plaisanterie, ne tarissaient pas. Quant au père Anselme, bien que les monuments antiques que l'on avait sous les yeux eussent attiré depuis longtemps son attention, il ne faisait que pressentir leur importance au point de vue de l'histoire de l'homme. Aujourd'hui que les déserts américains se peuplent, qu'un chemin de fer traverse un coin des contrées explorées par nos voyageurs, on sait que, du Saint-Laurent au golfe du Mexique, du Mississipi à l'océan Pacifique, c'est-à-dire du 27e degré de latitude nord au 37e, les Moundbuilders ont partout laissé des traces de leur civilisation. On a calculé que les tertres connus jusqu'à nos jours, si on les joignait bout à bout, représenteraient un travail de terrassement d'au moins un million de kilomètres de longueur, travail plus extraordinaire que celui des pyramides.

— Ces Constructeurs de tertres, demanda encore Lambert, ne savaient-ils que remuer la terre et l'amonceler ?

— Ils ont aussi construit des villes de pierres, répondit le padré ; mais, de toutes les œuvres de l'homme, on dirait que celles qui résistent le m